

-----  
**COMMUNE DE POURCIEUX**  
-----

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2020/09/01**  
-----

SEANCE du 10 septembre 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

**OBJET : Tarifs communaux.**

L'an deux mille vingt et le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 4 septembre 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Robert RIEU – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Absents : Mathieu MEGARDON – Cécile FERNANDEZ.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Vu la délibération du 20/06/2016 fixant le tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces,

Vu la délibération du 01/07/2019 fixant le tarif d'occupation du domaine public Place Victor Joseph Chavet,

Vu la délibération du 16/09/2019 fixant les tarifs de mise à disposition et location des salles communales,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les nouveaux montants des participations et tarifs comme suit à partir de ce jour :

**Cimetière :**

- Concession individuelle de 2 m2 pour inhumation en pleine terre pour une durée de 15 ans renouvelable ..... 300,00 €
- Concession de terrain pour caveau préfabriqué 4,20 m2 pour une durée de 30 ans renouvelable ..... 1 200,00 €
- Concession de terrain pour caveau traditionnel 5 m2 pour une durée de 30 ans renouvelable ..... 1 400,00 €
- Concession d'une case de columbarium pour une durée de 15 ans renouvelable 530,00 €

**Prêt de matériel communal :**

- Chaise, l'unité ..... 0,50 €
- Plateau + 2 tréteaux, l'unité ..... 1,25 €
- Livraison/reprise du matériel ..... 15,00 €

**Perception des droits de place :**

- Marchands ambulants réguliers, le semestre..... 05,00 €
- Marchands ambulants occasionnels, la place ..... 25,00 €  
 (camions outillages, ventes matelas, linge, ...)
- Cirques, spectacles itinérants, la journée ..... 25,00 €

**Prêt de la Salle des Fêtes :**

Période du 16 avril au 15 octobre

- Particuliers et associations domiciliés à Pourcieux, 1 journée..... 300,00 €
- Particuliers et associations non domiciliés à Pourcieux, 1 journée ..... 700,00 €
- Caution ..... 1 000,00 €

Période du 16 octobre au 15 avril

- Particuliers et associations domiciliés à Pourcieux, 1 journée..... 350,00 €
- Particuliers et associations non domiciliés à Pourcieux, 1 journée ..... 850,00 €
- Caution ..... 1 000,00 €

La non restitution où la détérioration de la clé sera facturée au locataire 150,00 €.

La non restitution où la détérioration du badge sera facturée au locataire 50,00 €.

**Salles Espace Culturel de la Gare :**

Prêt de la salle d'exposition :

- Location à la journée..... 100,00 €
- Caution ..... 550,00 €

Prêt de la salle de danse :

- Location à l'heure ..... 30,00 €
- Caution ..... 550,00 €

Prêt de la salle de réunion :

- Location à la journée..... 50,00 €
- Caution ..... 550,00 €

La non restitution où la détérioration de la clé sera facturée au locataire 150,00 €.

**Prêt de la Salle du Foyer (Place Victor Joseph Chavet) :**

- Location à la journée..... 100,00 €
- De 10 heures à 16 heures ..... 50,00 €
- Caution ..... 550,00 €

La non restitution où la détérioration de la clé sera facturée au locataire 150,00 €.

**Occupation du domaine public Place Victor Joseph Chavet :**

- Zone A, par jour..... 80,00 €
- Zone B, par jour ..... 200,00 €  
 (voir plan annexé)

**Commerces : Redevances pour occupation du domaine public**

- Terrasse couverte, le m<sup>2</sup> par an ..... 20,00 €
- Terrasse de plein air, le m<sup>2</sup> par an ..... 17,00 €

**Régie de Recettes :**

- Photocopie ou impression format A4 recto..... 0,25 €
- Photocopie ou impression format A4 recto/verso ..... 0,50 €
- Photocopie ou impression format A4 recto couleur..... 0,50 €
- Photocopie ou impression format A4 recto/verso couleur ..... 1,00 €
- Photocopie ou impression format A3 recto..... 0,50 €
- Photocopie ou impression format A3 recto/verso ..... 1,00 €
- Photocopie ou impression format A3 recto couleur..... 1,00 €
- Photocopie ou impression format A3 recto/verso couleur ..... 2,00 €

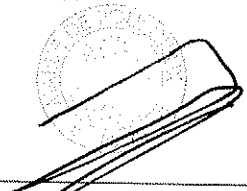
Envoyé en préfecture le 15/09/2020  
Reçu en préfecture le 15/09/2020  
Affiché le  
ID : 083-218300960-20200910-CNE20200901-DE

- Envoi d'une télécopie, la feuille ou mail ..... 1,00 €
- Réception d'une télécopie, la feuille ou mail ..... 1,00 €
- Extrait de Matrice Cadastre par relevé de propriété :
  - pour l'administration ..... 1,68 €
  - pour les particuliers ..... 2,29 €
- Photocopie de document administratif, format A4 recto ..... 0,18 €
- Photocopie de document administratif, format A3 recto ..... 0,36 €
- Dossier PLU complet (règlement + plans couleurs) ..... 145,00 €
- Dossier PLU complet (règlement + plans noir et blanc) ..... 65,00 €

**Taxi :**

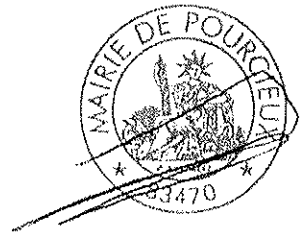
- Droit de stationnement, par an et par emplacement ..... 330,00 €
- Mandate Monsieur le Maire pour établir les éventuels contrats ou conventions relatifs à ces tarifs.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 15 septembre 2020  
et l'affichage en Mairie,  
le 16 septembre 2020  
Le Maire,  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.

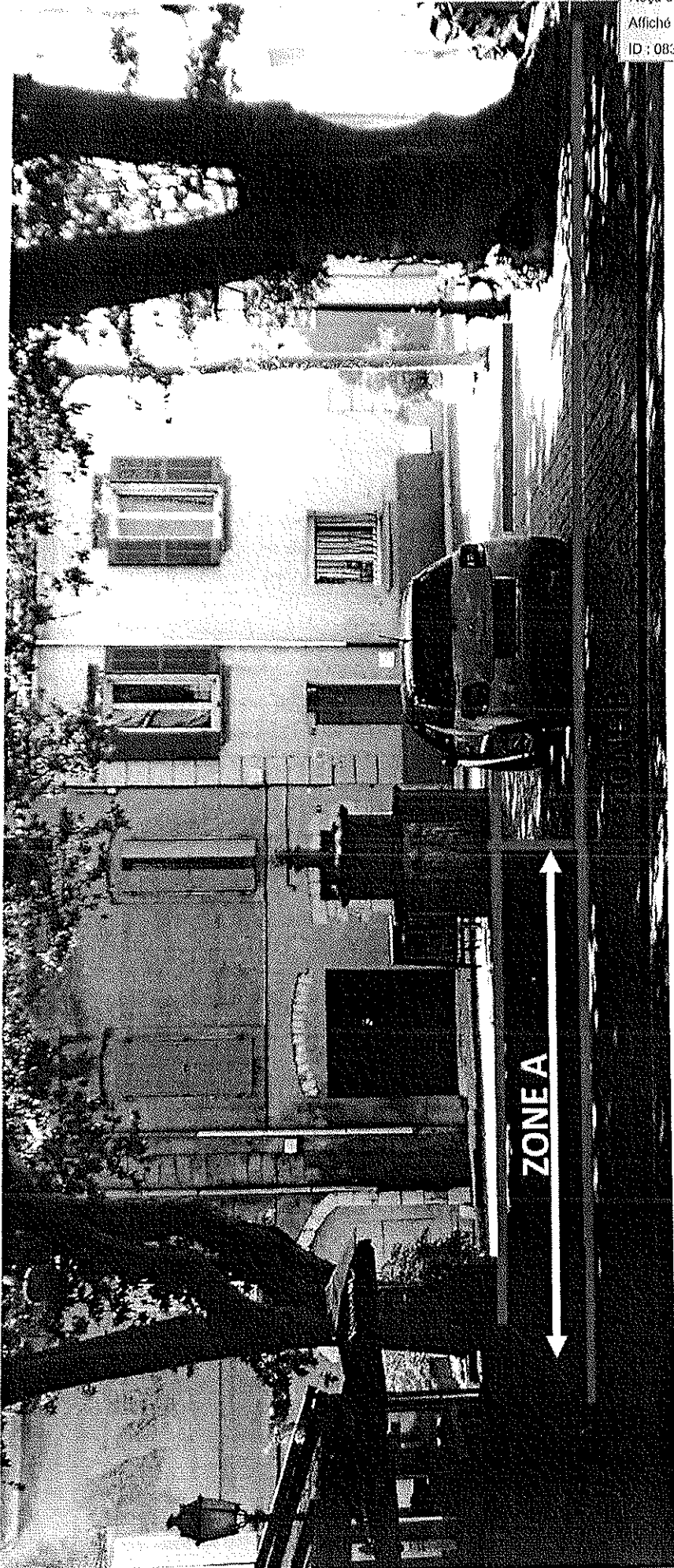


Envoyé en préfecture le 15/09/2020


Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID : 083-218300960-20200910-CNE20200901-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT du VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  
-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----

Envoyé en préfecture le 15/09/2020  
Reçu en préfecture le 15/09/2020  
Affiché le   
ID : 083-218300960-20200910-CNE20200902-DE

## COMMUNE DE POURCIEUX

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
N°CNE-2020/09/02  
-----

SEANCE du 10 septembre 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

### OBJET : Vente terrain communal.

L'an deux mille vingt et le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 4 septembre 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Robert RIEU – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Absents : Mathieu MEGARDON – Cécile FERNANDEZ.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 septembre 2019 approuvant la mise en vente du terrain communal cadastré AH 137 Le Village d'une superficie de 56 ca.

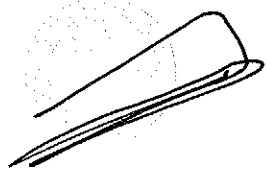
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en fixer le prix de vente.

Ce bien relève du domaine privé de la commune et est constructible (zone UA du PLU).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

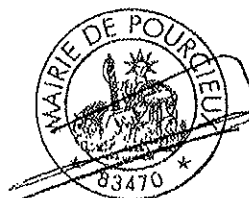
- Décide de fixer le prix de vente à 40 000,00 €,
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents relatifs à la vente de ce terrain.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 15 septembre 2020  
et l'affichage en Mairie,  
le 16 septembre 2020  
Claude PORZIO.




Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT du VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  
-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----

Envoyé en préfecture le 15/09/2020  
Reçu en préfecture le 15/09/2020  
Affiché le   
ID : 083-218300960-20200910-CNE.20200903-DE

-----  
**COMMUNE DE POURCIEUX**  
-----

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2020/09/03**  
-----

SEANCE du 10 septembre 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

**OBJET : Concessions de cimetière – Clé de répartition entre le budget du CCAS et le budget général.**

L'an deux mille vingt et le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 4 septembre 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Robert RIEU – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Absents : Mathieu MEGARDON – Cécile FERNANDEZ.

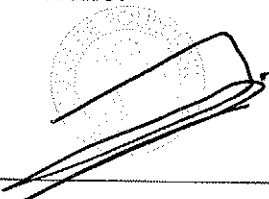
Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'affectation du produit de la vente des concessions funéraires, la loi du 21 février 1996 portant codification du CGCT a abrogé une ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières (règle des 2/3-1/3). Les communes sont donc libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires.

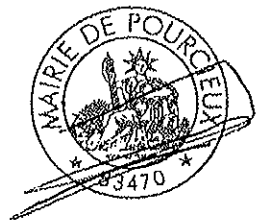
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

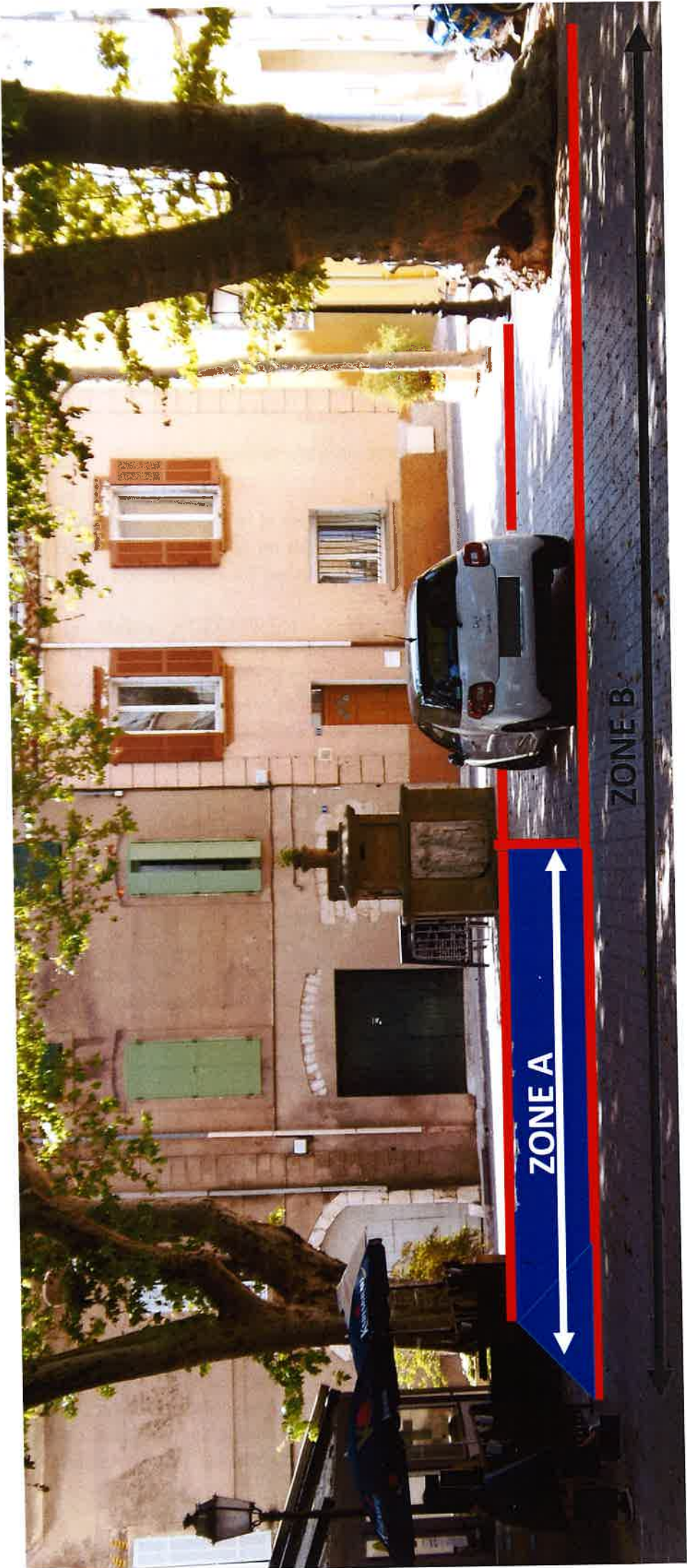
- Décide que 100% du produit des recettes soit versé au CCAS dans la limite de 8 000,00 € par an,
- Mandate Monsieur le Maire pour faire appliquer cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 15 septembre 2020  
et l'affichage en Mairie,  
le 16 septembre 2020  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Maire,  
Claude PORZIO.





ZONE A

ZONE B